

1 - L'intérim et les emplois aidés : deux formes d'emploi très présentes en Picardie

Contrats à durée déterminée, missions d'intérim, apprentissage et emplois aidés sont autant de formes particulières d'emploi. À la différence des contrats à durée indéterminée, la durée de ces emplois à durée limitée est fixée à l'embauche. En 2010, le recours aux formes particulières d'emploi prises dans leur ensemble se situe en Picardie au niveau de la France de province. Néanmoins, l'intérim est plus présent dans la région car il est davantage utilisé dans l'industrie, secteur qui y reste bien implanté. La place des emplois aidés sur le marché du travail positionne aussi la Picardie en tête des régions de métropole, du fait d'un taux de chômage élevé. Les contrats à durée déterminée représentent la moitié des emplois courts, mais, davantage utilisés dans les services, sont moins présents en Picardie. Certains secteurs tels les industries agroalimentaires recourent toutefois largement à ces contrats. L'apprentissage est légèrement plus fréquent en Picardie qu'à l'échelle nationale. Au niveau local, le recours à chacune des formes particulières d'emploi est contrasté, en lien avec les spécificités sectorielles de l'appareil productif.

Martial Maillard (Insee)

En 2010, 645 000 Picards sont salariés dans les secteurs privé et semi-public, qui regroupent l'ensemble des activités hors fonction publique d'État, agriculture et services domestiques. Parmi eux, 14,9 % occupent un emploi d'une forme particulière, du fait de la durée limitée de leur contrat de travail. Dérogeant à la « norme » du contrat à durée indéterminée (CDI), ces emplois précaires prennent des formes multiples en fonction des logiques économiques qui sous-tendent à leur utilisation par les entreprises : contrats à durée déterminée (CDD), missions d'intérim, contrats d'apprentissage et emplois aidés (*définitions*).

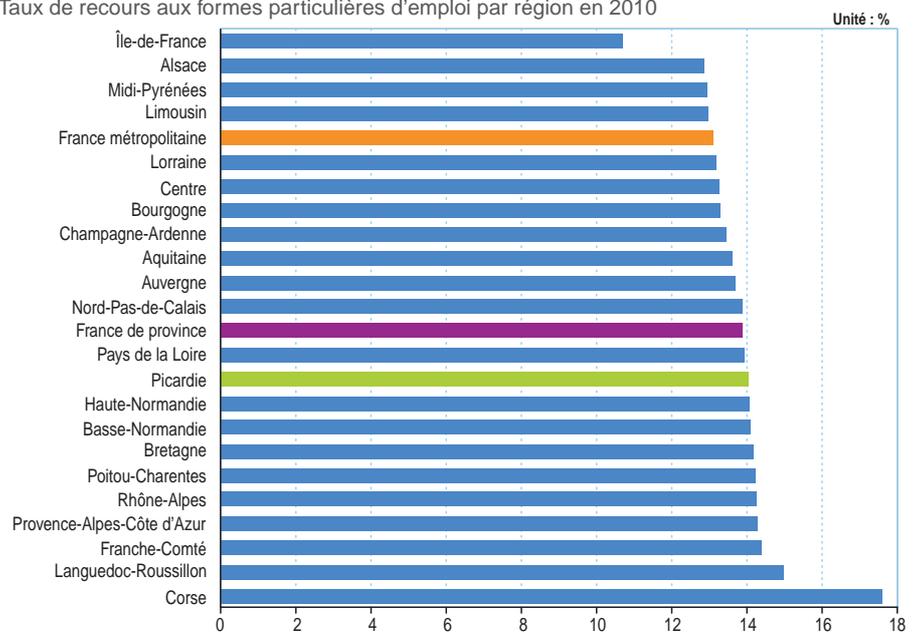
En Picardie, 45 000 personnes travaillent en CDD en 2010, forme particulière d'emploi la plus fréquente, dans le cadre de contrats dont la durée est fixée à l'embauche. S'y ajoutent 28 000 intérimaires, mis à disposition des établissements utilisateurs par des entreprises de travail temporaire. L'apprentissage concernent 12 000 jeunes alternant périodes de formation pratique

en entreprise et théorique au sein de centres de formation d'apprentis (CFA). Enfin, 11 000 actifs occupent des emplois

aidés, subventionnés par l'État afin de permettre l'embauche de personnes en difficulté sur le marché du travail.

1 Les formes particulières d'emploi en Picardie : 14 % des heures salariées en 2010

Taux de recours aux formes particulières d'emploi par région en 2010



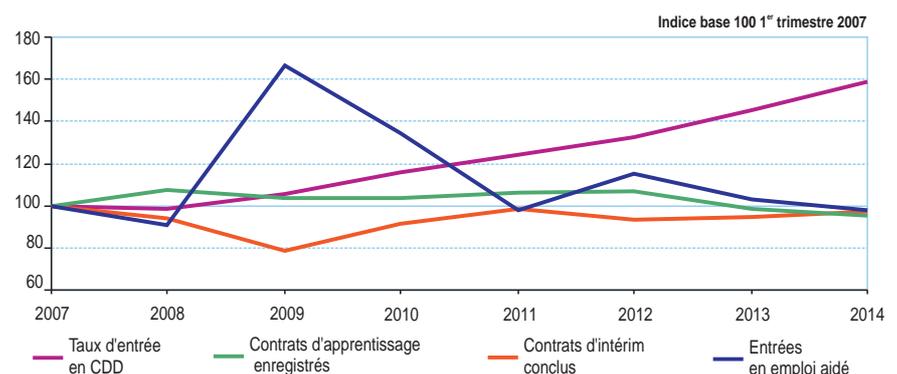
Source : Insee, DADS 2010, exploitation au lieu de travail

Une place croissante des CDD sur le marché du travail

Au cours de la dernière décennie, chacune des formes particulières d'emploi a évolué différemment en France métropolitaine. La croissance continue du taux d'entrée en CDD est frappante : en 2014, seules 16 % des embauches sont réalisées en CDI contre 29 % en 2007. La crise de 2008-2009 marque ainsi une transformation durable du fonctionnement du marché du travail.

Particulièrement réactif au niveau de l'activité économique, le nombre de missions d'intérim en épouse les fluctuations conjoncturelles. En repli en 2008 et 2009, l'intérim repart en 2010 et 2011. Cette reprise s'interrompt en 2012, et l'intérim se stabilise depuis. Destinées à limiter la progression du chômage, les entrées en emploi aidé suivent un profil contracyclique : après une forte accélération temporaire en 2009, elles ont retrouvé leur niveau de 2007 en 2013-2014. Assez stables depuis 2007, les entrées en apprentissage ont été légèrement freinées par la crise de 2008-2009, puis ralentissent après 2012.

Évolution des formes particulières d'emploi en France métropolitaine 2007-2014



Source : Dares

Un recours aux formes particulières d'emploi dans la moyenne des régions

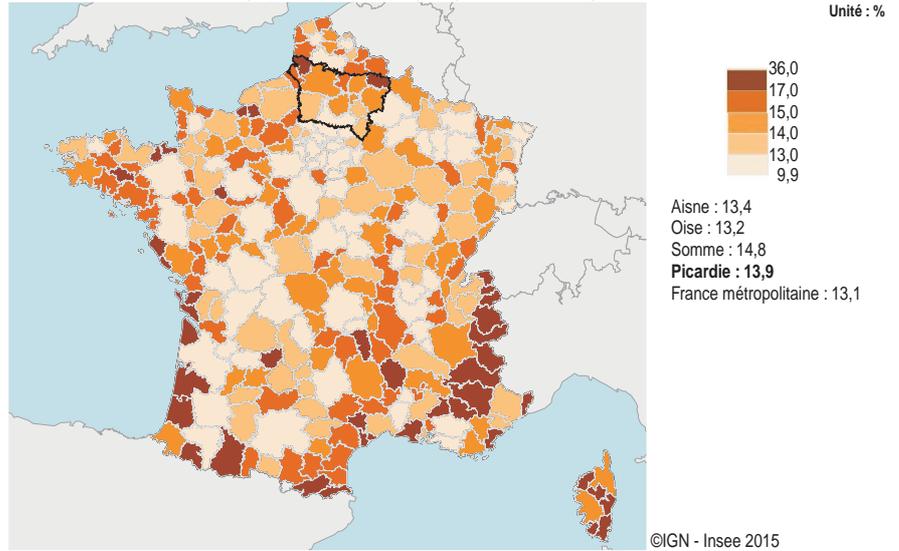
En 2010, les formes particulières d'emploi représentent 14,0 % des heures salariées en Picardie. Ce taux de recours est très proche pour l'ensemble de la France de province (13,9 %). Il est légèrement inférieur au niveau métropolitain (13,1 %). En effet, ce recours est le moins élevé en Île-de-France, région au poids économique conséquent (figure 1). Il se situe aussi en-deçà de la moyenne métropolitaine en Alsace, Midi-Pyrénées et Limousin. À l'inverse, il est plus fréquent en Languedoc-Roussillon et surtout en Corse. Les écarts entre les autres régions apparaissent souvent limités et la Picardie occupe une position médiane, au 10^e rang des régions métropolitaines, proche du Nord-Pas-de-Calais.

Au niveau local, ces formes d'emploi apparaissent davantage utilisées dans les territoires touristiques telles les zones de montagne, notamment dans les Alpes et sur les littoraux, mais moins autour des principales métropoles (figure 2). Façonnée par celle des différentes formes d'emploi, la géographie de ce taux de recours apparaît fragmentée à travers l'espace métropolitain. En effet, le degré d'utilisation de ces emplois est souvent très différent entre zones d'emploi voisines.

Au sein même de la Picardie, le recours aux formes particulières d'emploi varie selon les territoires. On observe un gradient Sud-Nord. Il est ainsi le moins élevé dans la partie picarde de la zone d'emploi de Roissy-Sud Picardie et le plus fort dans celles d'Abbeville et de la Thiérache (figure 3). Ces formes d'emploi sont aussi davantage utilisées dans les zones d'emploi de Péronne et de la Vallée de la Bresle-Vimeu. Le taux de recours aux

2 Les formes particulières d'emploi en Picardie : 14 % des heures salariées en 2010

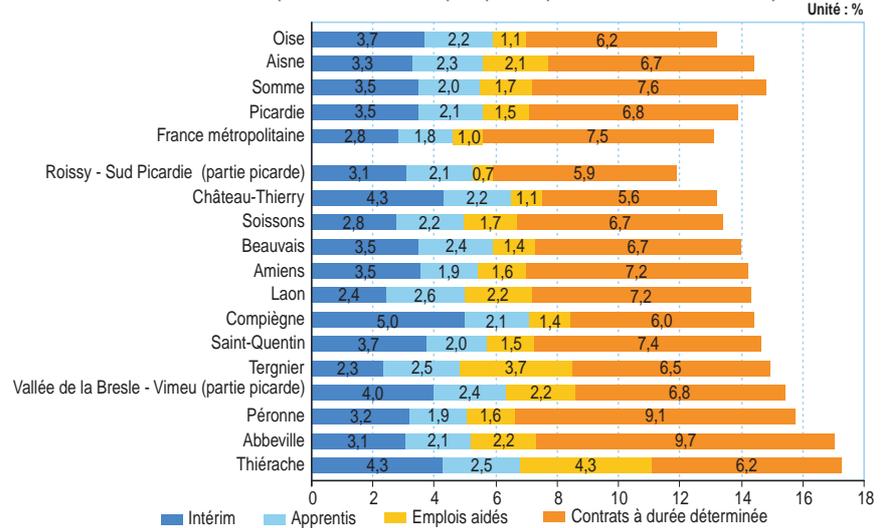
Taux de recours aux formes particulières d'emploi par zone d'emploi en 2010



Source : Insee, DADS 2010, exploitation au lieu de travail

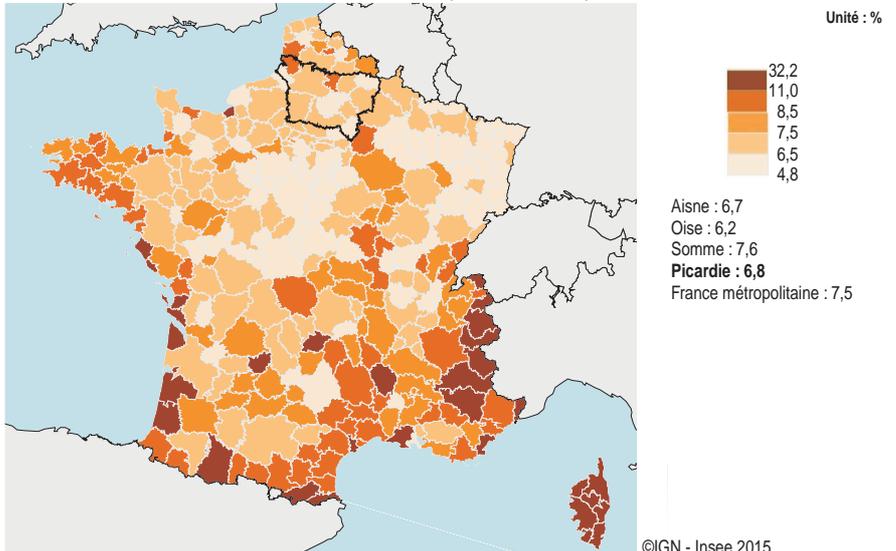
3 Davantage de recours aux formes particulières d'emploi dans le Nord de la Picardie

Taux de recours aux formes particulières d'emploi par département et zone d'emploi en 2010



4 Plus de CDD dans la moitié Sud de la France

Taux de recours aux contrats à durée déterminée par zone d'emploi en 2010



Source : Insee, DADS 2010, exploitation au lieu de travail

Le taux de recours aux formes d'emploi

L'analyse des formes d'emploi selon l'angle des entreprises qui y recourent est menée en termes d'heures salariées au cours d'une année dans un territoire. Le taux de recours à une forme d'emploi se définit comme sa part dans le nombre total d'heures salariées. Cet indicateur peut être décliné pour chaque forme particulière d'emploi. Il évalue dans quelle mesure chacune d'entre elles est mobilisée par les entreprises localement. Ce taux de recours mesure un volume d'emploi en continu sur une année. Il est donc plus précis qu'un effectif salarié comptabilisé à une date donnée, ou même qu'un nombre d'équivalent temps plein car la définition d'un emploi à temps plein diffère selon les entreprises. Cette approche permet donc de suivre plus finement les évolutions temporelles, mais aussi de repérer des spécificités territoriales.

L'évolution du nombre d'heures salariées par forme d'emploi permet de mesurer leur rôle dans les régulations économiques, notamment au cours de la crise de 2008-2009.

formes particulières d'emploi est plus élevé dans la Somme, moins dans l'Aisne et l'Oise (figure 3).

Les contrats à durée déterminée moins présents dans la plupart des territoires picards

Les contrats à durée déterminée (CDD) constituent la principale forme particulière d'emploi, dont ils représentent 48,5 % en Picardie en 2010 en termes d'heures salariées. Leur utilisation s'y avère cependant moins fréquente que dans beaucoup d'autres régions. En 2010, les CDD pèsent 6,8 % du volume de travail salarié régional (18^e rang) contre 7,5 % en moyenne métropolitaine. Du fait du poids des CDD dans l'ensemble des formes particulières d'emploi, la géographie du taux de recours à ces emplois (figure 2) est fortement influencée par celle des CDD (figure 4). Au niveau métropolitain, les CDD sont plus développés dans les territoires aux systèmes productifs plutôt orientés vers le secteur tertiaire marchand ou la construction, comme c'est le cas des territoires touristiques. Ces emplois sont proportionnellement moins nombreux dans les zones plus industrielles.

Ainsi, en Picardie le taux de recours aux CDD se situe le plus souvent entre 6 % et 7 % selon les zones d'emploi. Assez touristique, la zone d'emploi d'Abbeville se détache, ainsi que sa voisine Berck-Montreuil. Ce recours est plus important également dans la zone d'emploi de Péronne, tournée vers l'industrie agroalimentaire, fortement utilisatrice de contrats de travail saisonniers.

La Picardie, 4^e région pour le recours à l'intérim en 2010 ...

Toutefois, la Picardie figure parmi les premières régions utilisatrices de certaines formes particulières d'emploi. C'est notamment le cas de l'intérim. Avec un taux de recours de 3,5 % en 2010 contre 2,8 % en moyenne métropolitaine, la région se place au 4^e rang. Cette forme d'emploi est typiquement utilisée dans l'industrie. Ainsi, en Picardie, l'intérim est plus présent dans les zones d'emploi de Compiègne, de la Thiérache et de la Vallée de la Bresle et du Vimeu, territoires où l'industrie structure encore fortement l'appareil productif (figures 3 et 5). Au niveau national, le recours à l'intérim se révèle souvent très contrasté entre territoires proches, du fait des spécialisations industrielles locales. Ainsi, le travail temporaire prend une place plus large dans nombre de zones d'emploi du quart Nord-Ouest et de l'Est de la France, à l'inverse du Sud-Ouest. En Picardie, le taux de

recours à l'intérim est assez proche entre les départements.

... Et 3^e région pour le recours aux emplois aidés

Par ailleurs, les dispositifs de la politique de l'emploi, autre forme particulière d'emploi, sont fortement mobilisés en Picardie du fait d'un taux de chômage parmi les plus élevés. En 2010, le chômage touche en moyenne annuelle 10,6 % des actifs de la région. Ce taux de chômage positionne la Picardie au 3^e rang, après le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais. Afin de favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi proportionnellement plus nombreux parmi les actifs, la Picardie bénéficie d'une enveloppe d'emplois aidés plus importante. De ce fait, le taux de recours

aux emplois aidés est plus important dans la région : il atteint 1,5 % en 2010 contre 1,0 % dans l'ensemble de la métropole. La Picardie figure ainsi au 3^e rang, après le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine.

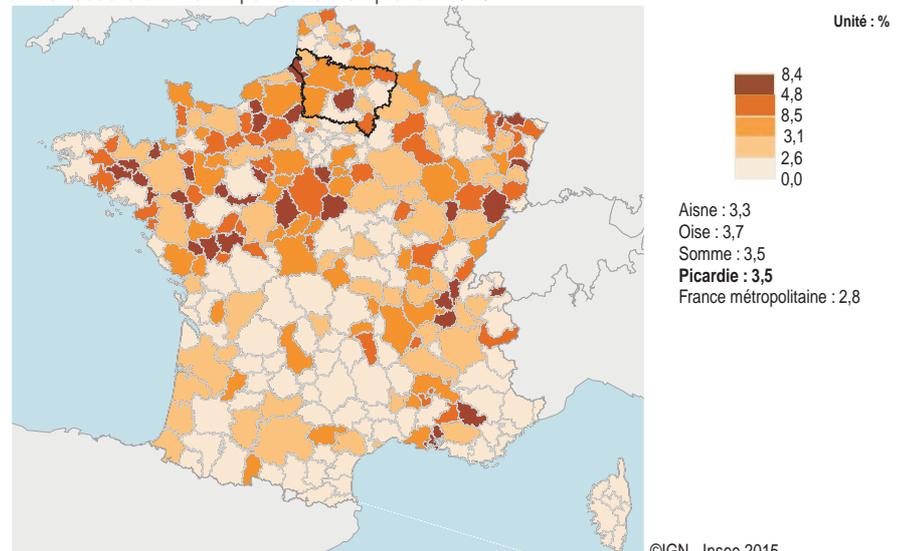
Dans les territoires picards, la part des emplois aidés dans le volume de travail est plus large dans les zones d'emploi les plus touchées par le chômage : la Thiérache, Tergnier, Laon et Abbeville (figures 3 et 6). On observe de ce fait un gradient Sud-Nord. Au niveau national, certaines zones du Nord-Pas-de-Calais, les Vosges, le Sud-Est du Massif Central et les Pyrénées se détachent (figure 6).

Au 9^e rang pour l'apprentissage

Avec 2,1 % du volume de travail salarié en 2010, le recours à l'apprentissage dépasse légèrement le niveau national

5 Un taux de recours à l'intérim supérieur au Nord de la Loire

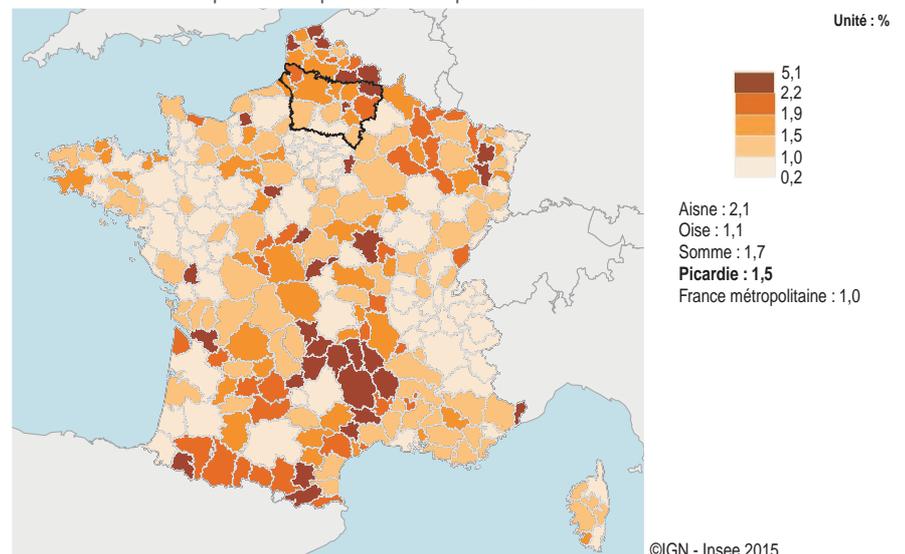
Taux de recours à l'intérim par zone d'emploi en 2010



Source : Insee, DADS 2010, exploitation au lieu de travail

6 Les emplois aidés ciblent les territoires les plus touchés par le chômage

Taux de recours aux emplois aidés par zone d'emploi en 2010



Source : Insee, DADS 2010, exploitation au lieu de travail

(1,8 %) et la Picardie se place au 9^e rang. Globalement, l'apprentissage est plus développé dans la partie Nord de la France, en particulier dans un croissant de territoires souvent ruraux, allant du Cotentin à l'Alsace et passant par le Centre et la Bourgogne. Un ensemble de zones d'emploi contigües au Nord de l'estuaire de la Gironde et dans l'intérieur de la Provence comptent aussi davantage d'apprentis (figure 7). En Picardie, l'apprentissage est plus présent qu'en moyenne métropolitaine dans chacune des zones d'emploi. Cette forme d'emploi se rencontre davantage dans l'Est de l'Aisne, la Vallée de la Bresle, le Vimeu ou le Beauvaisis, mais moins dans la zone d'emploi d'Amiens.

Selon une étude du Céreq¹, ces disparités s'expliquent par les structures sectorielles des économies locales, mais aussi par des recours différents à l'apprentissage selon les territoires au sein même des secteurs. Le volontarisme des chambres consulaires et des politiques publiques locales en la matière jouent donc un rôle dans les disparités géographiques de recours à l'apprentissage.

Un recours aux formes particulières d'emploi variable selon les activités économiques

Au sein des activités marchandes non agricoles, les différents secteurs d'activité ne mobilisent pas les formes particulières d'emploi avec la même intensité. Le taux de recours est particulièrement élevé dans un ensemble d'activités de services : arts, spectacles, activités récréatives, associatives, de la réparation, des services personnels et domestiques (figure 8). Les CDD en représentent plus de la moitié, avec une part importante à temps partiel. Le taux de recours aux emplois aidés est conséquent, en lien avec le poids des activités associatives dans cet ensemble, de même que celui de l'apprentissage, fortement utilisé dans la coiffure. À l'inverse, le recours à l'intérim est faible dans ces activités.

La construction vient ensuite, du fait d'un recours comparable à l'intérim, à l'apprentissage et aux CDD. Les formes particulières d'emploi sont aussi plus utilisées qu'en moyenne dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Dans ces activités essentiellement non marchandes, les emplois aidés et les CDD sont

particulièrement mobilisés. L'intérim et l'apprentissage sont rares.

Le taux de recours est proche de la moyenne de l'ensemble des activités marchandes non agricoles dans l'industrie, mais l'intérim y tient une place prépondérante. Les CDD sont moins utilisés que dans la plupart des autres activités et concernent très majoritairement des emplois à temps complet. L'apprentissage est aussi présent dans l'industrie.

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien viennent juste après, mais la structure des formes particulières d'emploi est différente. Les CDD sont majoritaires. Le reste des activités tertiaires utilise moins les formes

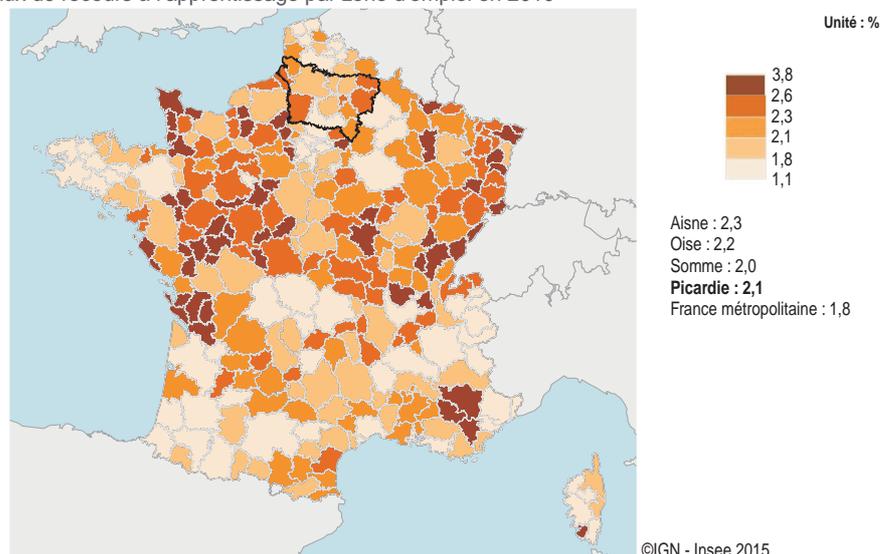
particulières d'emploi, notamment les activités financières et d'assurance. Dans ces secteurs, elles revêtent principalement la forme des CDD. L'intérim est moins développé et les emplois aidés rares, mais l'apprentissage est assez présent.

La structure sectorielle picarde favorise le recours à l'intérim

Du fait de l'hétérogénéité du recours aux différentes formes particulières d'emploi selon les secteurs d'activité, la structure sectorielle de l'économie des territoires influence l'importance prise localement par ces formes d'emploi. Sur le champ des activités marchandes non agricoles, le taux de recours aux formes particulières d'emploi se situe à 14,3 % en Picardie en 2010. Si la Picardie possédait la structure

7 L'apprentissage est plus développé dans la partie Nord de la France

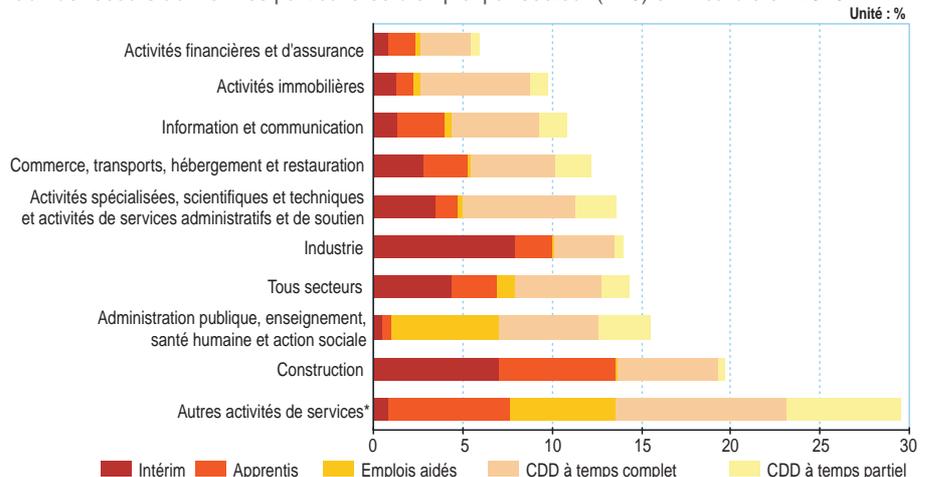
Taux de recours à l'apprentissage par zone d'emploi en 2010



Source : Insee, DADS 2010, exploitation au lieu de travail

8 Les formes particulières d'emploi très présentes dans la construction et certaines activités de services aux particuliers

Taux de recours aux formes particulières d'emploi par secteur (A10) en Picardie en 2010



Source : Insee, DADS 2010, exploitation au lieu de travail

¹Arrighi J.J., Fadda Y., Tendances nationales et identités régionales : éléments de cadrage pour un diagnostic régional de l'apprentissage, rapport intermédiaire de la convention Céreq-DGEFP R2011/028, novembre 2012.

sectorielle de la France métropolitaine, ce taux de recours serait proche (14,2 %).

L'effet du tissu économique régional sur le recours aux formes particulières d'emploi se révèle plus marqué si on considère chacune d'entre elle. La Picardie reste une région industrielle avec 18,2 % de l'emploi salarié dans ce secteur en 2010 contre 13,7 % en moyenne métropolitaine. De ce fait, le recours à l'intérim y est plus important. En effet, sur le champ des activités marchandes non agricoles, le taux de recours à l'intérim en Picardie serait moins élevé de 0,7 point si la région possédait la structure sectorielle de la métropole.

Cet effet est inverse pour le taux de recours aux CDD (-0,5 point) car l'économie régionale est moins orientée vers les services, secteur davantage utilisateur de CDD, ainsi que pour l'apprentissage (-0,1 point). Il est neutre s'agissant des emplois aidés.

Les CDD sont fréquents dans les industries agroalimentaires

Au sein même de l'industrie, les secteurs recourent dans des proportions différentes aux emplois à durée limitée, et les formes utilisées ne sont pas les mêmes (figure 9). Les industries agroalimentaires se placent en tête du fait de taux de recours aux CDD et à l'apprentissage les plus élevés de l'industrie. La saisonnalité de l'activité notamment dans la conserverie explique la part importante de CDD. Les boulangeries, pâtisseries et charcuteries,

113 000 salariés picards travaillent à temps partiel en 2010

Les emplois à temps partiel ne sont plus pris en compte dans la définition des formes particulières d'emploi depuis 2009, qui repose sur des critères juridiques. Toutefois, ces emplois dérogent également à la « norme » du CDI à temps plein.

En 2010, 113 000 salariés résidant en Picardie travaillent à temps partiel (17,5 % des salariés), dont 96 000 disposent d'un CDI. Ces salariés possèdent des caractéristiques marquées, les trois quarts sont des femmes et la moitié des employés, catégorie socioprofessionnelle très féminisée. Ainsi, un quart des employés travaille à temps partiel, contre seulement 7 % des ouvriers qualifiés. Les jeunes sont plus présents dans ces contrats à faible temps de travail : les 16-25 ans constituent 14 % des salariés à temps partiel et même 31 % des CDD à temps partiel, contre 7 % des salariés en CDI à temps plein.

De 2007 à 2010, la proportion de salariés à temps partiel a légèrement augmenté en Picardie, passant de 17,1 % à 17,5 % soit 1 800 salariés supplémentaires. Elle reste moins élevée qu'en métropole où elle se stabilise à 20,1 %. La part de temps partiels a régressé pour les employés et les professions intermédiaires, à la différence des autres catégories socioprofessionnelles.

La durée hebdomadaire des emplois à temps partiel est variable. Au niveau national, en 2010, près d'un quart des salariés à temps partiel travaille moins d'un tiers temps, soit moins de 13 heures par semaine, et deux sur trois moins de deux tiers temps, soit moins de 27 heures par semaine.

Travailler à temps partiel peut relever d'un choix motivé, mais il peut aussi être subi du fait de la contrainte sur l'offre d'emploi. Selon l'enquête emploi², au niveau national 6 % des salariés travailleraient en temps partiel subi en 2011, mais 9 % des femmes. Les deux tiers des salariés à temps partiel invoquent des raisons relevant d'un choix personnel. Toutefois, celles-ci sont très différentes selon le genre : 18 % des hommes travaillant à temps partiel déclarent le faire pour exercer une autre activité professionnelle ou pour suivre des études ou une formation contre 7 % des femmes. En revanche, elles sont 34 % à déclarer travailler à temps partiel pour pouvoir s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de la famille contre 7 % des hommes.

²Pak M. « Le temps partiel en 2011 », *Dares Analyses* n°5, janvier 2013.

Cédric Tassart (Insee)

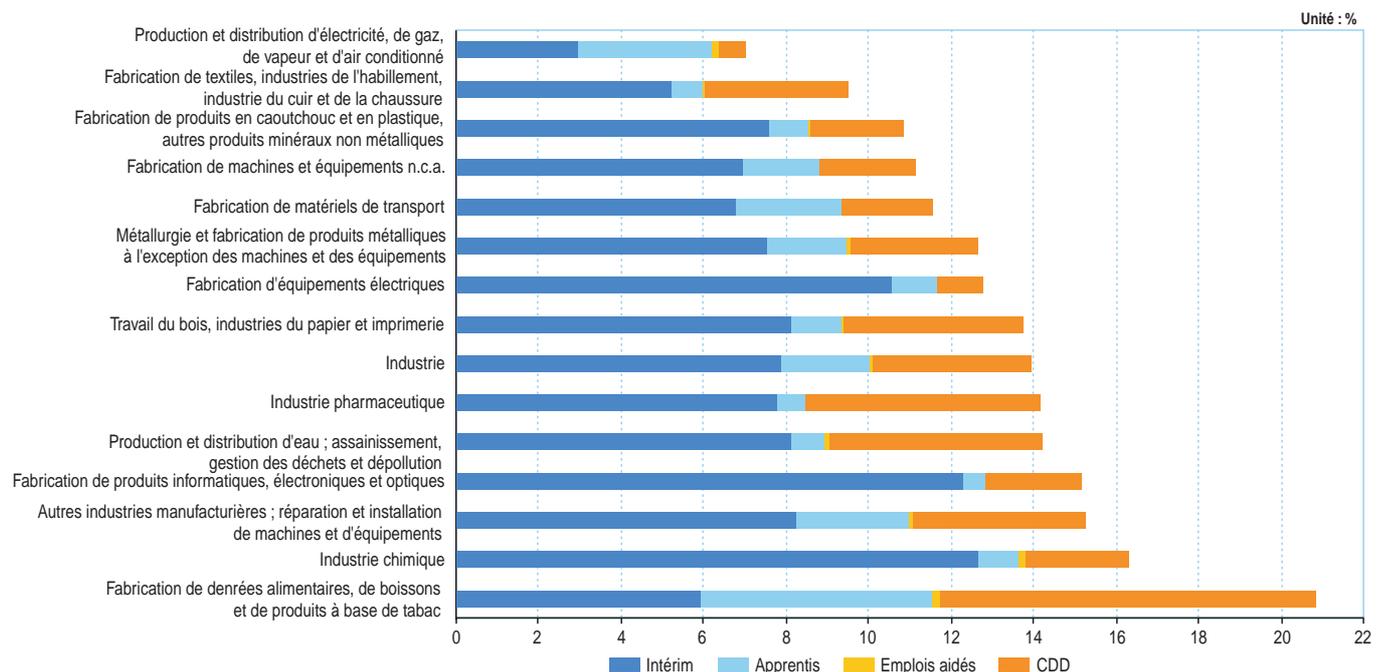
qui font partie des industries agroalimentaires, forment de nombreux apprentis. Le taux de recours à l'intérim figure en revanche parmi les moins élevés de l'industrie.

Les secteurs industriels font appel au travail temporaire dans des proportions diverses. Ce recours caractérise davantage l'industrie chimique et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ou d'équipements électriques. Il est moins marqué dans l'énergie du fait de

l'importance du secteur public, et le textile-habillement (figure 9). Les emplois aidés sont presque absents dans chacune des activités industrielles. ■

9 L'intérim est fortement utilisé dans les industries chimiques et électriques

Taux de recours aux formes particulières d'emploi dans l'industrie par secteur en 2010



Source : Insee, DADS 2010, exploitation au lieu de travail